finances, fait observer que la Chambre n'a pas encore voté le budget et que, d'autre part, lorsqu'elle aura le budget, la commission des finances sera dans l'obligation de demander l'ajournement de la discussion pendant au moins douze jours.

Le Sénat et la Chambre ont donc tout le temps de voter la loi sur la marine marchande.

M. PEYTRAL, président de la commission de la marine, combat le retrait de l'urgence que rien ne justifie.

M. LELIEVRE répond que l'importance même des modifications apportées au texte primitif de la commission justifie un second examen de l'ensemble.

Le scrutin est ouvert sur le retrait de l'urgence.

Le retrait de l'urgence est prononcé par 186 voix contre 86.

L'ensemble est adopté.

Le Sénat décide de passer à une seconde délibération.

M. LERAND demande au Sénat d'inscrire la délibération à l'ordre du jour de jeudi.

Il en est ainsi décidé.

La discussion du projet relatif aux mistelles est renvoyée à mardi.

La séance est levée à 5 heures 45.

Séance mardi.

Congrès national des ouvriers des Ports

APPEL AUX SYNDICATS

Le Havre, 7 mars. — Le secrétaire général de la Fédération nationale des ouvriers et similaires des ports, docks et élèves de France, adresse aux syndicats des ports l'appel suivant :

Camarades,

Se conformant aux décisions prises l'an dernier par les délégués présents au Havre, le Conseil Central a l'avantage de porter à votre connaissance que le deuxième Congrès de la Fédération nationale des ouvriers des ports se tiendra à Marseille les 22 et 23 mai prochain.

Dans le but de préparer ce Congrès, conformément aux statuts, je suis chargé de vous faire parvenir l'ordre du jour qui y sera discuté.

Les syndicats voudront bien, dans le plus bref délai possible, en tous cas avant le 25 mars, me faire connaître les modifications ou adjonctions qu'ils croiront utile d'y apporter pour permettre au Congrès Central d'en aviser à temps toutes les organisations intéressées.

Je suis convaincu que votre syndicat aura à cœur de se faire représenter par l'un de ses membres, aussi croirai-je devoir vous engager à vous réunir dans le plus bref délai pour prendre une décision à ce sujet.

Dès que vous serez en mesure de me transmettre le nombre de délégués que vous mandaterez au nom de votre syndicat, de même que les modifications à l'ordre du jour, je vous prie de vouloir bien ne pas manquer de le faire sans retard.

Il est absolument nécessaire que la commission spécialement désignée, à Marseille, pour préparer la réception des délégués des autres ports, sache combien il lui faudra retenir de logements et trouver à l'avance, pour chacun, pendant son séjour, le plus grand confortable possible, et cela à des prix raisonnables.

Ne pas oublier que les communications concernant l'ordre du jour du Congrès doivent être envoyées avant le 25 mars, dernier délai.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification des pouvoirs ;
2. Rapport du secrétaire général sur la situation ;
3. Compte-rendu financier ;
4. Rapports des délégués des différentes organisations sur le travail dans leurs ports respectifs et la marche de leurs syndicats ;
5. Rapport sur les salaires payés dans les différents ports ;
6. Rapport sur les heures de travail imposées ;
7. Question de secours en cas de grève ;
8. Discussion sur l'adhésion à la Confédération du Travail.

En ce qui concerne les points 4, 5, 6, les syndicats voudront bien faire un relevé spécial de tout ce qui concerne leur port, tant au point de vue moral de la corporation que des salaires du sont payés, des heures de travail, etc., en un mot de tout ce qui peut renseigner les délégués des autres ports.

La guerre Sud-Africaine

Les Boers demanderaient la paix

Londres, 7 mars. — Dans un milieu ministériel, on prétendait, ce soir, que le gouvernement anglais aurait reçu des ouvertures pour la négociation de la paix. Ces ouvertures émanant, non plus de La Haye, mais des combattants boers eux-mêmes, auraient été discutées cet après-midi, au cours d'une réunion officieuse de quelques membres du conseil des ministres.

LES DÉLÉGUÉS BOERS AUX ÉTATS-UNIS

Déception de Kruger

Washington, 7 mars. — Le président Roosevelt a accueilli d'autant plus volontiers les délégués boers qu'il a pu profiter de cette occasion pour formuler une fois de plus son refus d'intervenir directement ou indirectement dans le conflit sud-africain. Ce refus était d'ailleurs inévitable et l'événement n'a nullement ému l'opinion publique. La présence des délégués et les entrevues qu'ils ont eues avec le président et le ministre des affaires étrangères ne provoquent qu'une certaine curiosité, alors que les journaux, eux, s'abstiennent de tous commentaires.

D'après des bruits émanant de l'entourage de M. Kruger, la réponse faite par le président Roosevelt aux délégués boers a été pour l'ex-président une véritable déception.

On dit que M. Kruger ne cherchera plus désormais à provoquer une intervention : il aurait l'intention de laisser combattre les boers jusqu'au bout.

A la fin de la semaine dernière, les fonctionnaires boers en Europe ont reçu de l'Afrique du Sud des nouvelles favorables. On dit en outre que les délégués boers se rendront prochainement dans l'Afrique du Sud afin de se mettre en rapport avec les chefs boers en armes.

Le suffrage universel en Belgique

La discussion à la Chambre. — L'attitude du gouvernement.

Bruxelles, 7 mars. — La Chambre continue la discussion de la question électorale.

M. de Trooz, ministre de l'intérieur, annonce que le gouvernement s'oppose à la proposition de reviser l'article de la Constitution concernant le régime électoral ; il déclare que le pays sera consulté le 25 mai, par des élections régulières et qu'il se prononcera alors sur le suffrage universel.

MANIFESTATION SOCIALISTE

A l'issue d'un meeting dans lequel les députés Vandewalle et Dufrans-Friart, libéraux, Vandervelde et Furnemont, socialistes, et de Backer, démocrate-chrétien, ont pris la parole, un télégramme a été envoyé au roi. Il est ainsi conçu :

« Les 2.500 ouvriers et bourgeois, réunis en la salle du Navalorama, signalent au roi la gravité des manifestations qui se produisent en faveur du suffrage universel et l'engagent à user de son devoir pondérateur pour hâter dans une voie pacifique la solution de la question électorale. »

Après le meeting, une manifestation s'est formée et précédée d'une musique, parcourt les principales artères de la ville.

Après le cortège qui est parti de la Maison du Peuple, deux bandes d'étudiants se sont dirigées vers le théâtre des Variétés, où avait lieu un spectacle organisé par les étudiants catholiques. La police a voulu intercepter le cortège, et a dégainé. Trois étudiants ont été blessés, parmi lesquels M. Van de Waelle, fils du député libéral. Deux arrestations ont été opérées.

La sortie des étudiants catholiques a été très mouvementée. La police a fait sortir les étudiants par groupes ; mais quelques-uns d'entre eux ayant été reconnus à leur bonnet d'astrakan ont été poursuivis par les étudiants libéraux qui criaient : A bas la calotte ! A tout instant, la police disperse des groupes qui se reforment ; elle procède à de nombreuses arrestations, de jeunes gens pour la plupart.

Enfin, à minuit, tous les étudiants catholiques ont pu sortir du théâtre. Une cinquantaine d'entre eux ont été conduits à l'Institut Saint-Louis, sous l'escorte de la police.

A minuit 30, un peloton de gendarmes à pied et vingt gendarmes à cheval arrivent place de Brouckère et prennent position devant l'Hôtel Continental. Les étudiants libéraux et socialistes poussent des huées ; aussitôt, la police charge et procède à quatre arrestations.

A minuit 40, la place de Brouckère est déblayée et les rues environnantes sont barrées. Le calme ne s'est rétabli que très tard dans la nuit.

Le repos du dimanche

DANS LES POSTES

Paris, 7 mars. — Dans le but d'accorder aux agents et aux agents des postes le maximum de repos possible pendant la journée du dimanche, le sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, par une circulaire que nous avons publiée, avait invité les receveurs départementaux à faire connaître leur opinion sur la fermeture du bureau de poste municipal qui, actuellement sont ouverts au public dans les communes, de sept ou huit heures du matin — suivant la saison — à dix heures et de midi à trois heures.

Le nombre des bureaux municipaux ainsi consultés par les receveurs a été de 7.963, sur lesquels 3.603 se sont déclarés favorables à la fermeture et 3,777 défavorables ; mais sur ces 3.777 bureaux dont l'avis a été défavorable au projet de fermeture, il convient de faire ressortir que près d'un bon tiers ont, de leur propre aveu, un trafic absolument nul et coûte 0.

Et fin 496 bureaux ont négligé de faire connaître leur réponse.

Le plus grand nombre des bureaux municipaux s'étaient, après examen de la question, prononcé pour la fermeture. M. Mougeot a décidé qu'à partir du 1er mai au plus tard seront fermés à midi les guichets des établissements secondaires des postes, télégraphes et téléphones.

Ces bureaux seront ouverts au public le matin seulement de sept heures à huit heures, suivant la saison, jusqu'à midi.

Il n'y a que les bureaux à service complet, c'est-à-dire les bureaux de l'Etat dont le fonctionnement subsistera tel qu'il existe aujourd'hui.

Le *Journal officiel* publiera demain l'arrêté relatif à cette réforme que M. Mougeot avait pris l'engagement devant la Chambre de réaliser dans le plus bref délai possible.

LE DRAPEAU ROUGE EN RUSSIE

Les troubles de Kiew. — Arrestations et condamnations.

Kiew, 7 mars. — A propos des troubles du mois dernier, le gouverneur général communique les informations suivantes :

« Le 15 février, environ cinquante ou soixante étudiants et ouvriers déployèrent des drapeaux rouges en poussant des hurrahs. Lorsque la police intervint, les manifestants résistèrent.

Un capitaine de police reçut deux grands coups de bâton sur la tête ; plusieurs agents reçurent des coups plus légers. L'étudiant Wolsky, qui avait frappé le capitaine de police, reçut d'un agent un coup de fourreau de sabre.

Le 15 et le 16 se produisirent des rassemblements sans importance, qui furent immédiatement dispersés par la police.

Sur le boulevard Sibikov, un habitant de Kiew qui avait frappé un cosaque, fut blessé dans la bagarre et porté à l'hôpital.

Les bruits qui ont couru, d'après lesquels il y aurait eu un grand nombre d'étudiants tués et blessés sont absolument faux. Aucun n'a été tué ; parmi les manifestants arrêtés, deux étaient blessés.

A la suite de ces troubles, plus de 112 personnes ont été condamnées à des peines d'emprisonnement variant de 15 jours à 3 mois.

Faits Divers

HORS RÉGION

La fillette étranglée

UN SADIQUE PERSONNAGE

Paris, 7 mars. — Ainsi que nous l'avons dit hier, l'assassin de la petite Angèle Chèze est maintenant connu et son arrestation n'est plus qu'une question de temps. C'est, comme on le sait, un nommé Ducock, dit Masson, domicilié, 80, rue Caulaincourt, derrière la butte Montmartre.

Cette partie de la Butte, est couverte de petites constructions légères en bois et en carreaux de briques qui forment comme un véritable village d'une physionomie spéciale et non sans pittoresque.

Ducock, dit Masson, habitait l'un des quatre compartiments de l'une de ces cabanes. Il avait comme voisine du rez-de-chaussée une dame Maugard, et pour voisins, au premier étage, les époux Maugard. Le peu d'épaisseur des cloisons permet d'entendre tout ce qui se dit chez le voisin.

Ceci posé, nous allons raconter comment l'assassin de la fillette a été découvert.

Mardi soir, c'est-à-dire le lendemain du jour où le cadavre de la petite fille fut découvert sous une porte de la rue des Saules, une personne dont il n'est pas possible, sans nuire aux recherches, de dire le nom, est venue déclarer à M. Cochefert qu'elle se souvenait parfaitement d'avoir vu, dimanche matin, jour de la disparition de la petite Angèle, un individu qu'elle connaissait pour l'avoir rencontré souvent dans le quartier. Cet individu, qui habitait, croyait-elle, au numero 78 de la rue Caulaincourt, sous le nom de Masson, tenait par la main une fillette de sept ou huit ans répondant au signalement de la victime.

L'homme se dirigea vers la rue Caulaincourt, et le témoin, qui était très affirmatif, se souvint parfaitement d'avoir vu sur les épaules de l'enfant le capuchon marron qu'elle portait au moment de sa disparition. M. Cochefert envoya chercher à la Morgue, où le corps avait été transporté, le capuchon que le témoin reconnut formellement.

PREUVES CONVAINCANTES

Le chef de la Sûreté ne devait plus douter. Il établit une souricière, mais l'assassin ayant eu vent que la police le recherchait, s'empressa d'abandonner sa cabane et de disparaître. Las de le rechercher et se doutant bien qu'il leur avait échappé, les agents informèrent M. Cochefert qui pénétra dans la partie de la baraque occupée par Masson. Devant la porte, le magistrat découvrit une pelote de grosse ficelle et des bouts de ficelle identiques à celui ayant servi à lier les membres d'Angèle Chèze.

Il interrogea les voisins, mais aucun d'eux n'a entendu le moindre bruit et n'a vu entrer l'enfant chez Masson. Ceci indiquerait de la façon la plus absolue que la petite fille a suivi volontiers son ravisseur et qu'elle n'a pas crié.

Poursuivant ses investigations, le chef de la Sûreté n'a pas tardé à découvrir que le pseudo Masson n'était autre qu'un nommé Guillaume-Hector Ducock, âgé de trente-deux ans, né à Bruxelles, et vivant de l'inconduite d'une femme de mauvaise vie bien connue sous le nom de Blanche sur les boulevards extérieurs. Cette femme est partie, depuis une quinzaine de jours, pour Nice.

Muni de ces renseignements, M. Cochefert fit des recherches au service anthropométrique et trouva une fiche au nom d'un nommé Ducock. Cet individu, le 28 septembre 1898, avait été arrêté pour avoir attiré chez lui, 269, boulevard Voltaire, sous prétexte de lui donner des friandises, une fillette de huit ans dont les parents habitaient à Ménilmontant. Il l'avait séquestrée et attachée sur un lit durant trente-six heures, afin de l'empêcher de s'enfuir, puis il s'était livré sur elle à des actes d'un sadisme révoltant.

Après sa séquestration, l'enfant, qu'il s'était bien gardé de violenter, rentra chez ses parents. Encore suggestionnée par son ravisseur, elle raconta à sa mère une histoire inventée, affirmant qu'elle s'était perdue et avait été entraînée par une de ses camarades chez la mère de laquelle elle avait passé la nuit. Mais à son frère, un peu plus âgé qu'elle, elle raconta ce qui lui était arrivé. Le gamin n'eut alors rien de plus pressé que de prévenir sa mère qui se rendit à la Sûreté où elle mit M. Cochefert au courant des faits.

L'ignoble personnage fut arrêté, sur l'indication de la fillette qui avait désigné elle-même la maison et le logement de Ducock. Il fut mis à la disposition de M. de Cosnac, juge d'instruction, mais le magistrat au reçu du rapport médico-légal constatant qu'il n'y avait eu ni violences ni défloration, crut devoir signer une ordonnance de non-lieu en faveur de l'inculpé qui fut aussitôt remis en liberté.

LES ANTECÉDENTS DE MASSON

Ducock entra alors au service d'un mandataire aux Halles, M. Lévy, 33, rue Berger, à qui il déroba une somme de 4.500 francs. Condamné par défaut à dix ans de réclusion par la cour d'assises de la Seine, Ducock abandonna son logement du boulevard Voltaire et vint se cacher à Montmartre. Il vint, dans cette sorte de cité de baraquements située au numéro 78 de la rue Caulaincourt, louer la chambre que l'on sait et prit le nom de Masson qui est celui d'un ancien amis de la femme avec laquelle il vit.

Ducock, depuis sa condamnation, a exercé une foule de métiers. Il a été notamment cocher, camelot, marchand de programmes ; mais depuis quelque temps, craignant sans doute d'être découvert par la police, il ne sortait plus que le matin de très bonne heure ou après la chute du jour. Il y a donc lieu de supposer qu'il a assassiné la petite Angèle dans la crainte qu'elle ne le dénonçât, comme l'avait dénoncé, en 1898, la petite Marie B... Ajoutons que, dès dimanche soir, Ducock avait, dans l'intention évidente de se procurer de l'argent, tenté de vendre à des voisins les deux chaises, le lit et le poêle qui constituaient le mobilier de la loge qu'il habitait.

Ainsi que nous le disons plus haut, son arrestation est imminente. Il ne possède aucun argent et ne saurait longtemps se soustraire aux recherches qui se resserrent de plus en plus autour de lui.

Il faut signaler enfin la déposition d'un tailleur de la rue Girardon, M. Victor P..., qui est venu faire à M. Carpin, commissaire de police, une déclaration tendant à établir que Ducock avait tenté sans succès d'attirer chez lui sa fillette, âgée de onze ans. Un individu dont le signalement correspond exactement à celui du misérable aurait en effet cherché, il y a une quinzaine de jours, à entraîner la petite P..., mais celle-ci aurait appelé à son secours son frère qui s'était mis à lancer des pierres au ravisseur.

Voici le signalement de Ducock : taille 1 mètre 76, teint brun, moustache et barbiche noires, large d'épaules. Il est vêtu de noir et est coiffé d'un chapeau melon couleur marron.

M. Le Poittevin, juge d'instruction, a entendu, hier, le père de la petite Chèze. Il a lancé un mandat d'amener contre Ducock.

DRAME DE LA MISÈRE

Paris, 7 mars. — Depuis onze ans, dans un modeste logement, 11, rue de la Procession, à Saint-Ouen, habitaient les époux Frémion, le mari, Jean, 52 ans, ouvrier en pianos, la femme née Marie Lemaire, 43 ans. Cette dernière avait été récemment en proie à des dérangements cérébraux.

Le mari ne trouvant pas de travail, une profonde misère s'en était suivie.

Hier les deux époux s'enfermèrent dans leur logement, allumèrent deux réchauds de charbon de bois et s'étendirent sur leur couche, tendrement enlacés dans une étreinte suprême.

Quand on pénétra dans leur chambre, la femme avait cessé de vivre. Le mari, à demi asphyxié et se tordant dans des convulsions atroces, a été transporté mourant à l'hôpital Bichat.

Un curé et sa maîtresse assassinés

L'ENQUÊTE JUDICIAIRE

Montbrison, 7 mars. — Aucun élément nouveau d'information n'a été fourni hier aux magistrats de Montbrison relativement au crime de Sainte-Agathe.

M. Augier, juge de paix à Boen-sur-Lignon, s'est rendu hier, sur mandat du parquet, à la villa des Tilleuls, où il a apposé les scellés. La femme d'un cantonnier, Mme Serveaux, a été chargée de l'entretien du bétail des époux Simatis. M. Serveaux a lui-même été chargé de la garde du presbytère de Sainte-Agathe, où aucun desservant n'a encore consenti à entrer en fonctions.

Dans sa prison, Simatis s'occupe principalement de la femme. Celle-ci est plongée dans une profonde affliction, elle se désole à la pensée du déshonneur qui accable sa famille et ne cesse de protester de son innocence et de celle de son mari. Elle ne prend presque aucune nourriture.

M. Monin, son père, est allé la voir hier à la prison de Montbrison. Cette entrevue a donné lieu à une scène très émouvante.

M. Baldin, avocat des époux Simatis, est allé également voir ses clients, auxquels il a annoncé qu'ils seront interrogés dans la journée par M. Humblot, juge d'instruction.

L'enquête se poursuit, d'autre part, à Sainte-Agathe. M. Augier, le juge de paix de Boen, aurait été avisé par une personne du pays que celle-ci lui fournirait d'utiles indications pour retrouver l'instrument du crime.

UN ENFANT DÉPECÉ PAR SA MÈRE

Montceau-les-Mines, 7 mars. — Un crime atroce, qui a soulevé une très vive émotion dans la région minière de Montceau-les-Mines, vient d'être découvert à Saint-Vallier, dans les circonstances suivantes :

Une jeune fille de seize ans, nommée R..., appartenant à une bonne famille du pays, était accusée d'avoir clandestinement mis au monde un enfant et de l'avoir ensuite tué et enterré.

Sur commission rogatoire du juge d'instruction de Chalon, M. Muller, commissaire spécial aux délégations judiciaires, a fait procéder, en sa présence, par plusieurs ouvriers terrassiers, à des fouilles dans le quartier du bois Perraut, où l'on avait de fortes raisons de croire que la petite victime avait été enfouie.

Ces soupçons se sont trouvés justifiés : les ouvriers ne tardaient pas, en effet, à mettre au jour le tronc d'un enfant dont la tête et les membres avaient été tranchés et enterrés ailleurs. Toutes les recherches faites en vue de les retrouver n'ont amené jusqu'ici aucun résultat.

La fille R... a été arrêtée. Elle sera transférée à Chalon pour être mise à la disposition du parquet de cette ville.

Explosion d'une fabrique de chapeaux

DEUX VICTIMES

Givors, 7 mars. — Une forte explosion, qui aurait pu causer un grand désastre, s'est produite dans l'établissement de MM. Bruyas frères, qui exploitent, à Givors, place de la Liberté, une importante usine pour la fabrication mécanique des chapeaux. Au milieu de cette usine, contiguës à la chaudière de la machine à vapeur, se trouvent deux étuves dites « chambres » servant au séchage des chapeaux. Ces deux étuves, séparées par une cloison, sont chauffées, l'une au charbon, l'autre par la vapeur, à une température de 85 à 90 degrés Réaumur.

Quatre cents chapeaux environ, imprégnés d'une solution d'alcool, se trouvaient dans l'étuve chauffée au charbon, quand celle-ci fit explosion, démolissant l'étuve contiguë dont toutes les cloisons sautèrent, ainsi que les clôtures et les vitres des ateliers voisins.

Un ouvrier chapelier, Louis Robin, âgé de trente-deux ans, domicilié passage du Château-d'Eau, qui se trouvait dans l'atelier d'apprêt, vers l'appareil de chauffage de la chambre chaude fut projeté contre le mur de cet atelier et enseveli sous les briques de l'étuve écroulée.

Les ouvriers se précipitèrent au secours de leur camarade dont on apercevait seulement l'extrémité des pieds et le dégagèrent du poids qui l'étouffait.

Le malheureux porte au front et sur la tête des blessures profondes qui font redouter une fracture de la base du crâne.

Un autre ouvrier, Joseph Galamand, âgé de trente ans, domicilié rue Saint-Nicolas, qui se trouvait également dans l'atelier d'apprêt, fut projeté contre un mur, blessé au front, derrière la tête et au poignet, ainsi que le nommé Pierre Charton, âgé de vingt-cinq ans, demeurant quai du Rhône.

Aucune imprudence n'ayant été commise par les ouvriers, qui n'ont pas pénétré dans les étuves, il y a lieu de supposer « a priori » que ces étuves ont été surchauffées et que l'alcool dont les chapeaux étaient imprégnés a provoqué l'explosion.

Une collision en mer

Naufrage d'un transatlantique. — Deux victimes.

Liverpool, 7 mars. — Le transatlantique « Waestland » a sombré hier au large de Holy-Head, à la suite d'une collision.

Le « Waestland » appartenait à la Société anonyme de navigation belge-américaine Red-Star-Line, d'Anvers. C'était un navire à hélice en fer de 3,736 tonneaux.

Le transatlantique « Harmonides », avec lequel la collision s'est produite, est arrivé ce matin à 3 heures à Liverpool.

Sur le pont du navire se pressaient les passagers du « Waestland » le visage pâle encore, tout émus de l'épreuve à laquelle ils ont été soumis.

L « Harmonides » porte à bâbord une large déchirure. En outre, les plaques de blindage de lavant sont complètement arrachées. Le navire est dans un si piteux état qu'on se demande comment il a pu flotter. On avait annoncé qu'il n'y avait aucune victime, mais on a appris, depuis que deux personnes avaient péri pendant qu'on les transportait dans les chaloupes.

Ce sont : un Américain habitant le Kansas, qui s'est tué en tombant du navire dans une embarcation, et une jeune fille, qui, tandis qu'on la transportait du « Waestland » dans une embarcation, est tombée à l'eau et s'est noyée.

Les circonstances dans lesquelles la collision s'est produite semblent les suivantes :

Mercredi, à minuit environ, par un épais brouillard, les deux navires faisaient route lentement, au large de la côte d'Angleterre, le « Waestland » vers Philadelphie et l'« Harmonides » venant du sud de l'Amérique, lorsque lavant de ce dernier, tout à coup, se jeta sur le « Waestland », l'abordant par le travers.

L'« Harmonides » fit alors machine en arrière, mais, en effectuant ce mouvement, heurta de nouveau le « Waestland ».

Le capitaine du « Waestland », ce rendant compte que son navire était perdu, donna aussitôt l'ordre de mettre les embarcations à la mer. L'équipage abaissa aussitôt les chaloupes, où douze personnes prirent place.

Par suite d'une fausse manœuvre, une des chaloupes chavira, mais elle fut rapidement remise à flot, l'équipage et les passagers recueillis par les autres embarcations et transportés par l'« Harmonides », à l'exception d'une jeune fille et d'un passager qu'on ne put retrouver.

L'attitude des passagers, au nombre desquels se trouvaient plusieurs Scandinaves, fut admirable. Alors que les dernières embarcations contenant les officiers et l'équipage du « Waestland » abandonnaient le navire, l'eau pénétrait dans la chambre des machines et quelques instants après une forte explosion se produisait.

40 minutes exactement après la collision, l'énorme masse du navire oscillait une dernière fois et disparaissait sous l'eau.

Les passagers n'ont pas eu trop à souffrir. Ils montèrent à bord de l'« Harmonides » avec les seuls effets qu'ils avaient recueillis à la hâte.

Quelques-uns même avaient pour tout vêtement une couverture roulée autour du corps.

LE SORT D'ANDRÉE

TUE PAR LES ESQUIMAUX. — NOUVELLES RAPPORTÉES PAR LA MISSION

Bruxelles, 7 mars. — On télégraphie de Winnipeg que la mission partie, il y a deux ans, à la recherche de l'explorateur Andrée, est de retour.

Les membres de cette mission confirment que les aéronautes ont été tués par les Esquimaux.

La mission a rencontré plusieurs Esquimaux qui lui ont déclaré avoir vu un grand ballon flotter dans les airs, puis descendre, atterrir, et trois hommes blancs en sortir. Les Esquimaux leur tirèrent aussitôt des coups de fusil et les tuèrent tous les trois, puis ils firent main basse sur tout ce que contenait le ballon.

Les membres de la mission trouvèrent différents objets dont la présence parmi les Esquimaux confirme les dires de ces derniers.

DANS LA RÉGION

Le Drame conjugal de la rue d'Artois

A LILLE

Nous avons relaté hier la tentative d'assassinat commise au 159 de la rue d'Artois, au Bar de l'Avenir, sur Perrina Paterna, femme Salvo, par son mari.

On sait que ce dernier s'est suicidé. Quant à la femme Salvo, son état est toujours considéré comme très grave malgré que le docteur a pu constater un mieux relatif.

La tante et la sœur de la victime espèrent que malgré la gravité des blessures, il ne sera pas nécessaire de la faire transporter à l'hôpital de la Charité.

Hier après-midi, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier et de M. Nepveu, substitut du procureur de la République, représentant le parquet, se sont rendus rue de Condé ; M. Delalé, a fait le constat des lieux et a interrogé la femme Salvo.

L'enquête pour cette affaire ne présentant aucun intérêt, ce n'est qu'une question de forme, Pierre Salvo s'étant suicidé.

Les obsèques de ce dernier auront lieu samedi matin.

Le crime de Marquette

Hier après-midi, M. Davaine, juge d'instruction, a entendu de nouveau les dépositions de treize témoins dans l'assassinat de Marquette.

L'inculpé, Cyrille Taffin, assisté de son avocat, Me Parmentier, a été successivement confronté avec les personnes citées à comparaître.

Parmi les témoins nous avons remarqué M. Taffin, ingénieur à l'usine Kuhlmann où travaillaient le malheureux Goossens et aussi Cyrille Taffin ; M. Dillies, maire de Marquette ; madame Delmeusteter et plusieurs voisins et amis de la victime habitant comme lui la cité de l'Humanité.

En outre, la femme Goossens a été confrontée avec madame Delmeusteter et une autre personne.

Les déclarations ont été seulement la confirmation des dépositions antérieures.

Les inculpés nient toujours être les auteurs du crime.

M. Davaine, juge d'instruction, a décidé de faire examiner les vêtements, le marteau et divers objets qui ont été saisis au cours des perquisitions dont nous avons parlé.

Lugubre découverte à Bruay

(Nouveaux détails.)

Le corps du nouveau-né, trouvé dans l'Escaut dans les circonstances que nous avons relatées, n'a pas encore été inhumé. Il a été laissé à la morgue où il avait été déposé.

Il est probable que l'autopsie sera ordonnée pour aujourd'hui.

L'enquête de la gendarmerie a continué hier, mais n'a pas encore, croyons-nous, donné de résultats.

Un Percepteur indélicat

A la suite d'irrégularités constatées dans ses écritures et de retards apportés dans ses versements, M. M..., percepteur à Vitry-en-Artois, dans l'arrondissement d'Arras, vient d'être relevé de ses fonctions et ne tardera sans doute pas à être révoqué.

On dit que le déficit atteint 12,000 francs.

M. M... est un ancien fonctionnaire de l'ordre administratif. Il avait été percepteur à Beaumetz-les-Cambrai, puis à Béthune.

Criminelle tentative de déraillement

A LOURCHES

Hier matin, vers six heures, comme on mettait en marche un train de charbon, garé sur une des voies qui vont de la gare de Lourches aux différentes fosses, et qui appartiennent à la Compagnie des mines de Douchy, on s'aperçut qu'une aiguille ne fonctionnait pas.

Au premier examen, on s'aperçut qu'elle avait été brisée.

Cinq autres, à divers endroits des voies, étaient également faussées, et des pinces de fer avaient été introduites entre les rails, pour faire évidemment dérailler les trains.

La gendarmerie de Denain et le chef de gare ont procédé de suite à une première enquête.

On a retrouvé, le long du canal, des contre-poids enlevés aussi aux aiguilles.

Le personnel de la voie, divers passants ont été interrogés.

FEUILLETON DU 8 MARS. — N° 12

LE

CAPITAINE CASSE-COU

Grand roman d'aventures

ÉPISODES ILLUSTRÉS

de la Guerre des Boers

PAR

Louis BOUSSENARD

PREMIÈRE PARTIE

LES BLANCS-BECS

V

Un tumulte inouï emplit l'ambulance, les blessés s'agitent, poussent des cris, les infirmières accourent et trouvent le sous-lieutenant écossais en proie à une épouvantable crise de nerfs près du cadavre de son père étendu sur son lit, la tête fracassée.

VII

Excès de vigilance. — Casse-Cou éclaire trop. — Prisonniers. — Chez les Anglais. — Notoriété fâcheuse. — Les écrits restent. Deux juges de la cour martiale. — Ce que les Anglais entendent par piquer le cochon. *— Traitement barbare. — Le général. — Ennemi généreux. — Rompez !*

A l'heure où succombait si tragiquement le colonel duc de Richmond, Casse-Cou se trouvait en grand'garde à l'extrême limite des points occupés par les sentinelles avancées.

Très braves, mais singulièrement apathiques, les Boers se gardent et s'éclairent mal. Du reste, dans cette armée où tout se fait un peu à la papa, il n'y a guère de discipline ; les services commandés s'exécutent à peine et les sentinelles sont loin d'avoir comme chez nous le sentiment de leur écrasante responsabilité.

Le croirait-on ? ce sont des jeunes gens, des enfants qui s'acquittent le mieux de cette corvée délicate. Jamais leur vigilance n'est en défaut, à tel point que les chefs ne sont rassurés que quand les Blancs-Becs sont de service de nuit.

Or, ce soir-là, Casse-Cou, qui ouvre l'œil comme toujours, en vrai Mohican, croit apercevoir sur cette zone vague séparant les deux cordons de sentinelles ennemies, des formes grisâtres s'avancer lentement. La lune vient d'être cachée par des nuages. On y voit à peine, et le jeune capitaine des Blancs-Becs veut savoir ce que cela signifie.

Le meilleur moyen c'est d'y aller voir.

Moyen infaillible sans doute, mais périlleux. Car il y a gros risque d'attraper des coups de fusil, tant du côté boer que du côté anglais.

Il désigne pour l'accompagner Fignolet le Novice, Joris le Boer, Pietro l'Italien, Gaëtano le Portugais et Macache l'Arbi. Tous les six se débarrassent du mauser trop encombrant et conservent le revolver dans la sacoche.

Les voilà partis en rampant, retenant leur souffle, évitant les moindres obstacles avec une adresse de félins.

Ils parcourent de la sorte environ trois cent cinquante à quatre cents mètres et Casse-Cou qui s'avance le premier, aperçoit distinctement, à vingt pas, une de ces formes grises paraissant se diriger vers lui. Plus de doute, ça marche à plat sur le sol en produisant un bruit léger, mais très perceptible.

Le jeune chef des Blancs-Becs devrait prudemment rallier sa ligne de sentinelles et donner l'alarme. Un éclaireur ne doit jamais se battre.

Mais allez donc parler de prudence à un gaillard qui, chaque jour, et plutôt deux fois qu'une, semble s'ingénier à légitimer son énergique et glorieux surnom !

Il songe aussitôt :

« C'est un éclaireur anglais... je vais le crocher en deux temps et le ramener prisonnier. »

Alors il se lève, s'élance en quelques bonds énormes sur la masse grise, saute dessus et l'étreint avec une vigueur irrésistible. Mais, ô stupeur ! ses doigts crispés ne rencontrent que le vide, ou plutôt une loque flasque, un tissu grossier de laine, probablement une couverture.

Il sent aussitôt une certaine résistance. La couverture, attachée d'un bout à une ficelle, est tirée par d'invisibles mains... Elle lui échappe et s'arrête aussitôt.

Comprenant alors son imprudence, il murmure :

« Je suis roulé !... »

Hélas ! il n'est pas le seul. Ses compagnons l'ont suivi, et, comme lui, au lieu d'ennemis rampants vers les lignes transvaaliennes, ont capturé des guenilles.

Simplement pour les attirer, les faire prisonniers et tomber sur les sentinelles boers endormies la pipe aux dents.

Tout cela se passe en quelques secondes.

Deux pelotons d'Anglais, vêtus de khaki et bien invisibles, ont déjà cerné le capitaine des Blancs-Becs et ses compagnons. Ils sont empoignés, terrassés avant même d'avoir pu pousser un cri.

Une voix gouailleuse dit en anglais :

« Ces deux imbéciles ont mordu à l'hameçon. »

Casse-Cou, à demi étranglé, pousse un rugissement de rage.

« Et pas un mot ! ajoute la voix, ou vous êtes morts.

« En avant et sans bruit camarades. »

Casse-Cou voit le danger couru par les Boers. Coûte que coûte il faut les prévenir, donner l'alarme, au péril de sa propre vie.

Et, comme autrefois le chevalier d'Assas, il n'hésite pas un moment.

D'un vigoureux effort, il s'arrache des mains de l'homme qui lui serre la gorge et s'écrie d'une voix retentissante :

« Alerte !.... alerte !.... les Anglais ! »

L'homme lève sur lui son sabre pour lui fendre la tête.

Casse-Cou évite le choc de la lame, tire son revolver et fait feu à bout portant sur le soldat ennemi qui s'abat foudroyé.

Puis, se sentant perdu, il ajoute railleur, quand même.

« Ratée la surprise !... enfoncés les Anglais.....

« Ce sera le dernier tour de Casse-Cou ! »

Il veut de nouveau recharger son revolver, vendre chèrement sa vie, succomber en faisant de nouvelles victimes.

On l'empoigne de tous côtés, pendant que les coups tombent dru comme grêle sur les autres Blancs-Becs.

Il va être massacré, mais ce mot de « Casse Cou » qu'il a lancé fièrement a été entendu.

On crie à tue-tête :

« Ne le tuez pas !.... c'est Breack-Neck.... il y a deux cents livres pour qui le ramènera vivant (cinq mille francs).

Plus heureux que le héros de Clostercamp, il a la vie sauve et peut constater que le sacrifice qu'il en faisait n'était pas inutile.

Là-bas, du côté boer, on a entendu ses cris et son coup de feu. L'alarme est donnée, les tranchées se garnissent en un moment, la fusillade pétille de tous côtés, les gros canons hurlent en faux bourdon, l'attaque de nuit est repoussée.

Casse-Cou, hélas ! est prisonnier avec ses Blancs-Becs dont deux manquent à l'appel. Ce sont le pauvre Arabe Macache et le jeune Italien Pietro.

Breack-Neck seul est sans blessure, car les autres, incapables de marcher, sont transportés inertes comme des cadavres.

On les conduit aux tranchées anglaises et, à la façon dont son nom est répété à satiété, à la joie manifestée par l'ennemi, le capitaine des Blancs-Becs s'aperçoit qu'il jouit d'une notoriété aussi honorable que périlleuse.

On les jette pêle-mêle dans une casemate blindée avec des rails du chemin de fer et on les enferme sans même leur donner un croûton de pain et une potée d'eau.

En proie à une soif ardente, les pauvres gamins blessés, pantelants, perdant leur sang, passent une nuit affreuse.

Casse-Cou les console comme il peut et, dans l'obscurité où ils se débattent, essaye, vainement d'ailleurs, de les panser.

Le jour arrive enfin. Leur situation va changer.

Casse-Cou est extrait le premier de la casemate et conduit devant un officier.

C'est un capitaine d'infanterie montée, comme l'indique la forme de son dolman d'étoffe khaki, dont les pattes d'épaules portent brodées deux étoiles d'or.

Cet officier le toise ironiquement lorsqu'il lui est amené, encadré par quatre fusiliers baïonnette au canon, raides comme des pieux et rogues comme de véritables Anglais.

Quand il l'eut ainsi dévisagé à son aise, le capitaine lui dit sans préambule :

« C'est bien vous le Français connu sous le nom de Casse-Cou et qui commandez un corps de jeunes volontaires internationaux ?

— Oui, c'est moi ! répond fièrement Jean Grandier en regardant bien en face son interlocuteur.

L'officier sourit plus ironiquement encore, dégrafe son dolman, retire de la poche intérieure un petit portefeuille et sort de celui-ci un papier plié en quatre.

Avec une lenteur narquoise, il dé